FNEEQ CSN

carnets

Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ – CSN) Numéro 7 Mai 2006

Le 26e congrès de la FNEEQ

mot du président

Quelle conjoncture pour le prochain mandat ?

Du 27 au 30 mai prochains se tiendra à Rimouski le 26e Congrès de la FNEEQ. Ce sera donc l'occasion d'identifier les perspectives stratégiques et les pistes d'actions pour les trois prochaines années. Ce sera aussi l'occasion de prendre position sur des enjeux sociaux, cherchant ainsi à apporter notre contribution à l'édification d'une société plus juste, plus équitable et plus démocratique.

Quelle sera la conjoncture dans laquelle nous aurons à évoluer ? Au niveau international, tout laisse croire que les services publics continueront d'être une cible pour les tenants du néolibéralisme, l'enseignement supérieur étant particulièrement visé. Les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce ont maintenant enclenché la deuxième phase de négociation de l'Accord général sur le commerce des services, alors que se poursuivent les pourparlers sur la mise en place d'une zone de libre-échange des Amériques et ce, toujours avec l'objectif de conclure ces travaux en 2005.

Plus près de nous, nous devons prendre acte du résultat des dernières élections québécoises ayant porté au pouvoir le Parti libéral du Québec. La CSN, de concert avec d'autres organisations progressistes, a cherché à faire barrage à l'ADQ, avec un succès certain. Toutefois, si les intentions de vote pour l'ADQ ont décru à mesure que nous expliquions son programme à la population québécoise, il n'en demeure pas moins que cette formation politique a augmenté son pourcentage de votes comparativement à l'élection précédente. Le combat contre la montée des idées de droite au Québec est donc loin d'être achevé.

Par ailleurs, la campagne électorale nous a peu instruits sur les intentions des partis politiques à l'égard de l'éducation. Nous devons analyser le programme du PLQ pour déceler ses orientations. Le cadre financier présenté par le PLQ prévoit des augmentations de dépenses pour l'éducation de moins de 2,5 % par année, ce qui ne couvre ni l'inflation ni l'augmentation des coûts du système. Ceci augure donc une nouvelle ronde de compressions budgétaires, alors que le réinvestissement effectué à la suite du Sommet du Québec et de la jeunesse en 2000 était loin de compenser pour les importantes coupes des cinq années précédentes.

Si la question de l'éducation n'a pas été beaucoup présente lors de la dernière campagne électorale, que dire de celle de l'enseignement collégial, sinon qu'elle y a été quasi absente ? Là aussi, le programme du PLQ n'est guère réjouissant, on y parle de sérieux problèmes de réussite, de trop grande rigidité des programmes collégiaux, de collèges devant disposer d'une plus grande marge d'autonomie. Bref, on propose d'accentuer le morcellement du réseau collégial qui a cours depuis la réforme Robillard de 1993. Au lendemain des élections, la Fédération des cégeps s'est réjouie du fait que le programme du PLQ en matière d'enseignement collégial était proche voisin de son plan de développement. Doit-on rappeler que la FNEEQ s'était inquiétée de ce plan de développement, se montrant même assez critique face à certaines pistes d'actions qu'il contenait ?

Si tous les sujets du prochain congrès ont leur importance, il me semble que celui de la redynamisation de la vie syndicale sera tout simplement déterminant. Si nous voulons que s'impose notre vision de l'éducation et de la société, la bataille devra être acharnée. Solidairement,

Pierre Patry, Président

sommaire

3 **Le 26e congrès de la FNEEQ**

6 SCCUQ
Entente conclue

7 Réforme du Code du travail au Québec
Loin de la coupe aux lèvres

9 Palestine
Du désespoir à la révolte

12 Le Rapport Parent: 40 ans plus tard
Toujours actuel

15 **Un congrès à saveur cubaine**

16 Internationale de l'Éducation
Enseignement supérieur et mondialisation

19 **Les Fneequeries**

Carnets est la publication officielle de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN). La FNEEQ représente plus de 23 500 membres dans les cégeps, établissements privés et universités. Au Québec, elle est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur.

FNEEQ, 1601, avenue De Lorimier,
Montréal (Québec) H2K 4M5
Téléphone: 514 598-2241
Télécopieur: 514 598-2190
Site web: www.fneeq.qc.ca
Courriel: fneeq.reception@csn.qc.ca

Rédacteur en chef: Pierre Patry
Coordination et rédaction: France Désaulniers
Relecture : Ghislaine Paquette
Collaborations: Marie Blais, Bernard Dansereau, Caroline Senneville, Micheline Thibodeau et Céline Twigg
Photo de couverture : Alain Chagnon
Graphisme: Brunel Design
Impression: Les travailleuses et travailleurs syndiqués d'Impart Litho – Tirage: 10 500 exemplaires
Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada.

Le 26e congrès de la FNEEQ

Le 26e congrès de la FNEEQ se déroulera du 27 au 30 mai prochains à Rimouski. Pierre Patry, le président de la fédération, trace les grandes orientations dont les délégué-es discuteront.

France Désaulniers
Conseillère aux communications

Q Pierre, un congrès, c'est un moment pour faire le bilan des activités des trois dernières années, mais cela constitue également une occasion pour dégager les pistes de travail pour les années à venir…

R Effectivement, et je crois que c'est ça le plus important ! Bien sûr, lors du congrès, on fait un bilan des dernières années, mais c'est surtout un moment de pause et un moment de réflexion pour permettre aux délégué-es de se projeter dans le futur et d'identifier les questions qui seront d'actualité au cours des prochaines années.

Q Quels sont les principaux enjeux qui seront à l'ordre du jour ?

R Ce sont les membres du bureau fédéral, instance qui dispose de pouvoirs de recommandation au congrès, réunis au début du mois de mai qui donnent leur aval aux recommandations qui seront soumises au congrès.

Q On peut cependant en esquisser quelques pistes…

R Je dirais que les recommandations tourneront autour de six enjeux principaux. Il s'agit là d'un choix délibéré, puisque nous croyons que ces questions seront sur la place publique au cours des prochaines années. Tout d'abord, on va s'attarder sur la question du droit à l'éducation.

Q C'est effectivement une question préoccupante.

R En fait, ce qui nous incite à nous pencher sur cette question, c'est le contexte de mondialisation néolibérale et les tentatives pour ramener l'éducation au rang de marchandise. C'est le cas dans l'Accord général du commerce et des services (AGCS) négocié dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et également dans les négociations entourant la mise en place de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA). Ces traités visent à faire des services publics des marchandises et l'enseignement supérieur est particulièrement visé. Nous pensons que ces négociations risquent d'avoir des impacts sur le droit à l'éducation pour les populations dans plusieurs pays.

Q Finalement, ce que ça remet en question, ce sont les choix de société…

R Oui. Au Québec, on a un système quasi-gratuit du préscolaire au collégial. Le réseau public est bien implanté, les frais de scolarité dans les universités sont moindres que dans bon nombre de provinces canadiennes et autres pays et on craint que la négociation d'accords internationaux ne porte atteinte au droit à l'éducation.

Q Un deuxième enjeu…

R Il s'agit de la question de l'autonomie professionnelle des enseignantes et des enseignants. On sait qu'au Québec la *Loi de la fonction publique* prévoit que le gouvernement doit gérer selon une obligation de résultats et que cela renvoie de plus en plus à de la reddition de comptes. Lorsqu'il s'agit d'institutions publiques, qui sont financées par les deniers publics, il est normal qu'il y ait de la reddition de comptes publics ! Cela comporte cependant un réel danger de restreindre l'autonomie professionnelle des profs en lien avec l'atteinte de résultats fixés au préalable en créant un encadrement de plus en plus serré. À la FNEEQ, nous avons débattu de cette question à plusieurs reprises, mais dans le contexte actuel, cela revêt une importance particulière.

Photo: France Désaulniers

Q Le dossier de la formation des maîtres sera également en discussion.

R En effet. Ce qui nous préoccupe à ce sujet, c'est que la formation des maîtres a été modifiée depuis 1994. Aujourd'hui, la seule voie qui permet l'obtention d'un permis d'enseignement au primaire-secondaire, c'est

l'obtention d'un baccalauréat de quatre ans en sciences de l'éducation. Auparavant, il y avait deux possibilités : soit l'obtention d'un baccalauréat de trois ans en sciences de l'éducation ou encore on permettait l'accès à la profession enseignante aux détentrices et détenteurs d'un baccalauréat spécialisé de trois ans qui pouvait être complété par un certificat en pédagogie. Cette voie n'est plus possible et selon nous, cela constitue un frein à l'émergence de la relève dans les établissements au primaire-secondaire. Cela représente aussi un handicap en terme de mobilité pour les individus qui détiennent un baccalauréat spécialisé et qui auraient souhaité devenir enseignants au primaire-secondaire. Mais devant la perspective d'avoir à recommencer un baccalauréat de quatre ans, plusieurs se découragent.

Q Dans un contexte où il y aura beaucoup de départs à la retraite et une pénurie d'enseignantes et d'enseignants, on s'interroge finalement sur le fait que les gens soient obligés de faire des choix cul-de-sac.

R Exactement. Parce qu'en choisissant telle option, on enseigne au primaire-secondaire, avec telle autre, si une personne veut enseigner au primaire-secondaire, elle sera obligée de refaire un baccalauréat presqu'en totalité. C'est un peu sur cette question que nous allons réfléchir.

Q Un autre sujet d'importance…

R Il y a une question qui prend beaucoup d'ampleur, c'est la question du harcèlement psychologique. La FNEEQ a organisé deux sessions de formation au printemps 2003 à ce sujet. Nous souhaitions, d'une part, outiller les syndicats afin de savoir comment se comporter quand on fait face à du harcèlement psychologique, soit entre employeurs et enseignantes ou enseignants ou encore entre collègues de travail. Nous sommes des profs, des militantes et des militants syndicaux, nous ne sommes pas formés pour faire face à de telles situations. Il faut développer nos connaissances, connaître les droits des uns et des autres, ainsi que les obligations de l'employeur en cette matière. Par exemple, on sait que l'employeur doit assurer un milieu de travail sain et exempt de violence. D'autre part, cette formation nous aura également permis de mesurer l'état de la situation à l'intérieur des établissements.

À la suite de ces sessions, nous dégagerons des orientations de travail. Nous avions déjà fait quelques travaux qui peuvent s'apparenter à cette thématique, par exemple, la mise en place de programmes d'aide aux salarié-es (PAS), ou encore, en réclamant que l'épuisement professionnel soit reconnu comme maladie en vertu de la *Loi sur la santé-sécurité*, parce qu'on sait qu'il peut y avoir des liens entre le harcèlement psychologique et l'épuisement professionnel. On connaît l'impact que cela peut avoir sur l'organisation du travail, alors on veut traiter la question de l'épuisement professionnel sous l'angle du harcèlement psychologique.

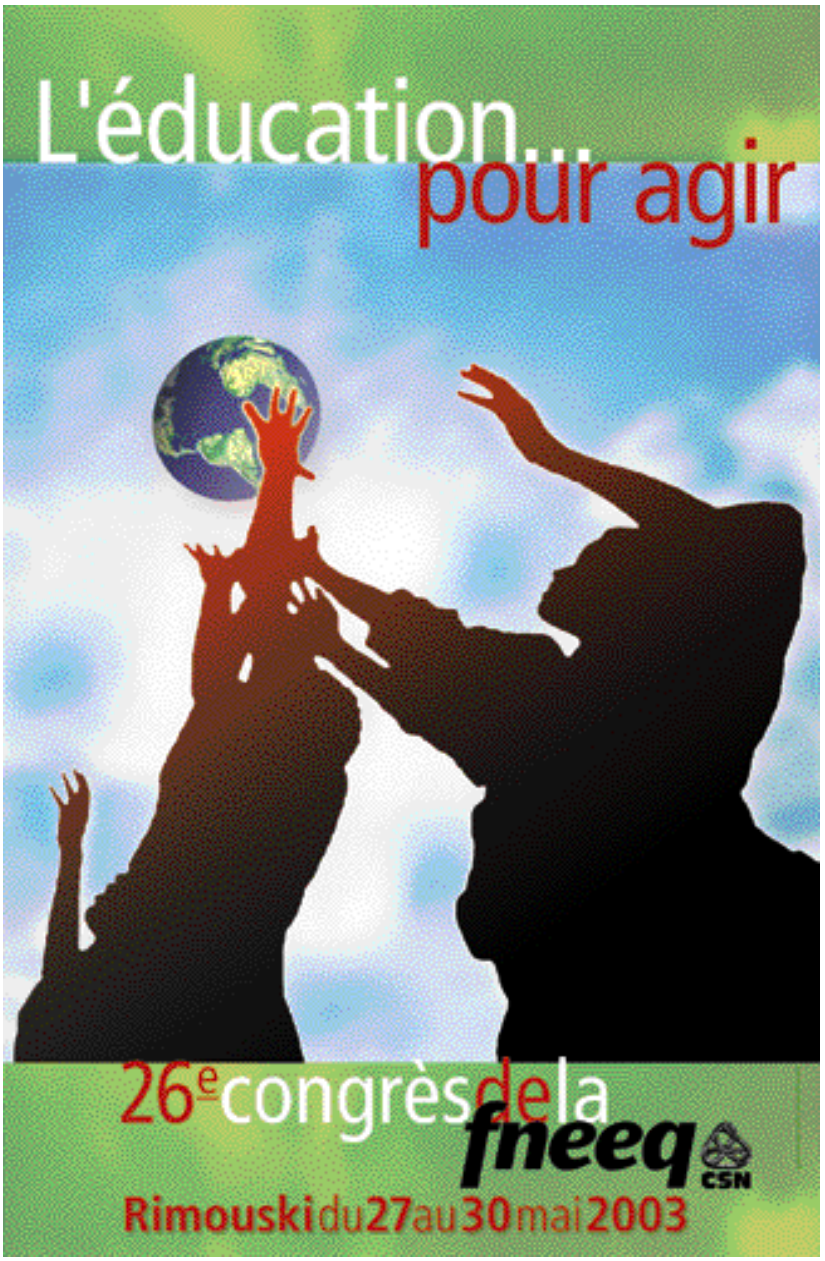

Q Il y aura également une dimension internationale au congrès.

R Personne n'ignore la guerre qui s'est déroulée en Irak. Un État impérialiste qui, au nom de la soi-disant instauration de la démocratie, attaque un autre État dirigé par un dictateur, on en convient par ailleurs. Mais bref, il y aura des impacts sur la situation au Moyen-Orient. Un invité palestinien, enseignant, viendra témoigner de la situation qui prévaut à l'heure actuelle en Palestine.

Par ailleurs, à la suite du congrès de juin 2000, nous avons sollicité et obtenu notre affiliation à l'Internationale de l'Éducation, qui regroupe à peu près 26 millions de membres dans le monde. Nous avons senti le besoin de plus en plus pertinent d'être dans l'action, de savoir ce qui se passe dans les différents pays de la planète. Nous avons donc pris part au congrès de l'IÉ en 2001 et nous participons à divers groupes de travail. Nous avons souhaité la présence d'un représentant de l'IÉ qui viendra livrer un message au congrès. Nous constaterons probablement que les préoccupations de l'ensemble des pays rejoignent nos préoccupations comme enseignantes et enseignants au Québec. Nous voulons démontrer que nos luttes ne sont pas que locales.

Q Dernier élément, non le moindre et sans vouloir prioriser les sujets, nous traiterons de la redynamisation de la vie syndicale.

R Lors du congrès de la fédération de juin 2000, nous avions adopté des propositions pour nous pencher sur l'impact des nouvelles réalités syndicales en éducation. Nous avons fait une partie du travail, mais toujours aux prises avec les contraintes inhérentes à la vie syndicale, des impondérables nous rattrapent et nous n'avons pu agir pour pousser cette réflexion autant que nous ne l'aurions souhaité. Nous considérons que nous avons encore beaucoup à faire. Une chose est sûre, au cours du prochain mandat, nous allons accorder une attention tout-à-fait particulière à cette question. En ce sens, cela rejoint des préoccupations qui ont aussi été mises de l'avant lors du congrès de la CSN en mai 2002. Nous souhaiterons travailler autour des objectifs qui ont été déterminés par les instances de la CSN. Structurer la vie syndicale, renforcer la participation des membres aux activités du syndicat, favoriser le développement d'une relève syndicale, nous pencher sur la question du militantisme et des conditions qui permettent une réelle conciliation travail–famille–vie personnelle–militance, sur la nécessité de formation pour faire en sorte que les gens qui vont assumer la relève syndicale soient le plus possible au fait des exigences des postes qu'ils occupent, voilà autant d'éléments qui font partie de ce chantier. On va donc accorder une grande priorité à ces questions. On va chercher à établir un plan de travail pour nous attarder aux différents éléments de la redynamisation de la vie syndicale tant dans les instances fédérales, que dans d'autres lieux de débat et de réflexions.

Q Il semble d'autant plus pertinent de s'attaquer à cette question quand on sait qu'il y aura des départs massifs à la retraite, ce dont tu as parlé tout-à-l'heure.

R C'est vrai. Les départs à la retraite toucheront le corps professoral, mais également les militantes, les militants et les membres des comités exécutifs des syndicats. Nous avons la responsabilité de faire en sorte qu'émerge une relève dans les syndicats et à la fédération. Quand je dis qu'on a cette responsabilité, je veux signaler qu'en terme d'activités de réflexion, on va sûrement traiter des questions de militantisme aujourd'hui.

Il y a bien entendu des éléments historiques à transmettre, en ce qui concerne les luttes que l'on a menées par exemple, mais il est possible qu'au terme de l'exercice, cela entraîne des modifications à notre propre fonctionnement à la limite. L'idée, c'est de faire ces débats avec le plus d'ouverture possible. Cela peut s'avérer hasardeux parce qu'on ne contrôle pas tous les tenants et aboutissants, mais disons que c'est un pari qu'on va relever.

Photo: France Désaulniers

Q Le congrès, c'est un moment-clé de la vie de la fédération.

R Bien sûr! Nous allons adopter des orientations qui vont nous porter pour les trois prochaines années. Entre les congrès, il y a des conseils au cours desquels nous pouvons réajuster s'il le faut, mais le congrès demeure l'instance suprême de la fédération. Nous aurons quatre jours pour disposer des sujets à l'ordre du jour. Outre la question des orientations, nous procéderons à l'adoption des bilans des dernières années, à l'adoption des prévisions budgétaires, bref, ces quatre jours passeront très vite…

Le congrès constitue un événement dans la vie de la fédération, on va souhaiter faire du congrès un véritable événement. C'est donc un rendez-vous à Rimouski du 27 au 30 mai prochains. ▲

entente conclue

Le 4 avril dernier, l'assemblée générale du SCCUQ ratifie, à 66 pour cent, l'entente de principe intervenue le 23 mars 2003 pour une durée de trois ans. Elle couvre la période du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2005. Ce projet d'entente avait fait l'objet de discussion au conseil syndical spécial du 28 mars avant d'aboutir devant l'Assemblée générale. Quels en sont les faits saillants ?

Bernard Dansereau
Vice-président à l'information,
Syndicat des chargé-e-s de cours de l'UQAM

Les principaux points de cette entente concernent l'acquisition d'une prime de départ, les aspects salariaux, une plus grande reconnaissance institutionnelle et une clause de probation.

L'entente marque une première pour les syndicats de chargées et chargés de cours avec l'obtention d'une prime de départ. Cette clause représente une ouverture majeure pour notre groupe de travailleuses et travailleurs oeuvrant dans des conditions de précarité. Alors que plusieurs d'entre nous ont travaillé toute leur vie au sevice de l'institution et que le vieillissement pourrait signifier une retraite dans la misère, la négociation d'une telle clause ouvre des portes pour tous les chargés de cours de toutes les institutions universitaires. C'est à notre sens un gain majeur de l'entente.

Le redressement de l'échelle salariale se fait à tous les niveaux de l'échelle. L'augmentation moyenne répartie sur tous les échelons est de 7,51 pour cent par rapport au salaire de décembre 2002. Toutes les chargées et tous les chargés de cours bénéficieront donc d'une augmentation salariale supérieure aux paramètres gouvernementaux actuels. Toutefois, dans le prolongement de notre stratégie de reconnaissance professionnelle, l'expérience est de nouveau reconnue par des bonifications différenciées à l'avantage des plus expérimentés.

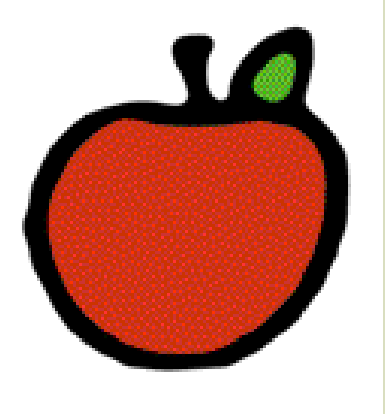

Une clause de probation pour les nouvelles et les nouveaux chargés de cours fait aussi partie de l'entente. Décriée par certains comme un recul, cette clause devrait permettre une stabilisation de l'emploi et une reconnaissance des nouveaux chargés de cours. L'Université s'engage à motiver ses décisions auprès des chargés de cours ce qui entraînera une reconnaissance formelle des compétences de ces derniers et éliminera les allusions sur les qualifications et formations trop souvent invoquées pour discréditer les chargés de cours.

La réflexion autour d'un nouveau statut va se poursuivre. Nous avons déjà fait mention d'intentions en ce sens au niveau de l'Université. L'entente prévoit la formation d'un comité paritaire devant poursuivre les discussions sur la possibilité et l'intérêt de constituer de nouveaux statuts. Nous aurons prochainement à nous pencher collectivement sur le sens à donner à notre démarche, préciser nos attentes et formuler nos conditions. Il reste que plusieurs d'entre nous ne désirent plus demeurer dans ce climat d'éternelle précarité et que s'ouvre une possibilité réelle soit de « civiliser la précarité » soit d'en sortir pour certains d'entre nous.

Cette année, nous avons ouvert une brèche avec l'obtention de la prime de départ. Cette percée doit s'inscrire dans la perspective de la reconnaissance de la place des chargées et chargés des cours dans l'Université et fait suite à la reconnaissance professionnelle obtenue avec la précédente convention par l'instauration d'une échelle salariale. ▲

RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL AU QUÉBEC

Loin de la coupe aux lèvres

La Loi modifiant le Code du travail, instituant la Commission des relations du travail, est entrée en vigueur en novembre 2002. Depuis de nombreuses années, la CSN revendiquait des modifications au Code du travail du Québec. C'est avec un brin d'espoir que nous avons accueilli les nouvelles dispositions introduites pour constater, malheureusement, que certaines de ces dispositions pourraient entraîner des effets dévastateurs...

France Désaulniers
Conseillère aux communications

Dans le cadre d'une formation dispensée par le coordonnateur du Service juridique de la CSN, François Lamoureux, les délégué-es des regroupements privé et université de la fédération ont pris connaissance des enjeux entourant la mise en place de cette importante réforme du Code du travail.

Il y avait bien longtemps que la CSN réclamait des modifications au Code du travail. Les demandes que nous mettions de l'avant s'articulaient autour de cinq axes principaux : permettre les négociations regroupées, la mise sur pied d'une Commission des relations du travail, la reconnaissance du travail autonome, la mise en place d'une déclaration d'employeur unique et finalement des modifications à l'article 45. La réforme adoptée comporte des aspects désastreux, particulièrement en ce qui concerne l'article 45.

Par ailleurs, ce sont les représentations de la CSN qui ont permis la mise sur pied de la Commission des relations du travail, à l'œuvre depuis le mois de novembre 2002. Les pouvoirs de cette commission seront déterminants dans les relations du travail au Québec.

Que d'occasions manquées

La reconnaissance du travail autonome devra attendre… encore. Quant à la déclaration d'employeur unique, qui existe dans toutes les

Photo: Alain Chagnon

autres provinces canadiennes, il faudra repasser ! C'est un immense échec, rien n'a été modifié. En regard de l'article 45, c'est là un véritable désastre. Il y a une ouverture importante à la sous-traitance, et ce, tant dans le secteur privé, que dans le secteur public. On peut penser ici plus particulièrement aux services de cafétéria, d'informatique, d'entretien, etc., dans les écoles, les collèges et les universités pour mentionner les établissements du secteur de l'éducation.

Des dispositions qui mettent en jeu la durée des conventions collectives

Les nouvelles dispositions prévoient que l'employeur doit aviser le syndicat de son intention de céder certains services en sous-traitance. Le syndicat a 90 jours, suivant l'avis de l'employeur, pour contester la décision. Dans le cas où il n'y aurait pas d'avis, le délai est porté à 270 jours de la connaissance de la sous-tratance. Si le contrat de sous-traitance est conclu, la convention collective demeure en vigueur pour une période maximale de 12 mois. François Lamoureux souligne que l'accréditation est transférée, mais qu'il faudra renégocier une nouvelle convention collective avec le sous-traitant. Nous pouvons présumer que cela découlera, de la part du sous-traitant, sur des demandes faites à la baisse…

La demande concernant les négociations regroupées visait à favoriser la syndicalisation de certains secteurs. Par exemple, dans le secteur des concessionnaires automobiles, le prétexte des employeurs pour tout mettre en œuvre afin d'éviter la mise en place d'un syndicat était de faire valoir que la concurrence dans ce domaine était trop forte et que, par conséquent, il ne pouvait concéder des avantages à « ses » travailleurs. Une négociation regroupée aurait permis la négociation de conditions de travail similaires pour les travailleuses et les travailleurs d'un même secteur d'activités, d'une même région.

La Commission des relations du travail

La mise sur pied de la Commission des relations du travail (CRT) constitue un événement majeur. La commission est composée d'un président, de deux vice-présidents et de commissaires. C'est le juge Louis Morin qui occupe la présidence, lui qui avait été juge au Tribunal du travail de 1997 à 2002. Quant aux deux vice-présidents qui ont été nommés pour l'appuyer, il s'agit de maître Robert Côté et de maître Pierre Flageole. C'est le gouvernement qui a procédé aux nominations à la suite d'une consultation auprès des centrales syndicales et des associations patronales. Le nombre de commissaires qui oeuvrent à la CRT s'élève à de 37 et 5 autres commissaires seront nommés d'ici le 1er septembre prochain.

Les pouvoirs de la commission s'étendent tant aux rapports collectifs qu'aux rapports individuels du travail. Elle doit donc disposer de toutes plaintes déposées en vertu du Code du travail ou d'une autre loi.

Les décisions de la Commission des relations du travail sont finales, mais on peut demander la révision d'une décision dans certains cas, entre autres, le fait de découvrir un fait nouveau; lorsqu'une des parties n'a pu, pour un motif valable, être entendue ou encore, lorsqu'un vice de fond ou de procédure est de nature à invalider la décision de la commission.

La CRT dispose de vastes pouvoirs d'intervention qui vont de l'émission d'ordonnances à la conciliation pour amener les parties à s'entendre. C'est la CRT qui détermine l'ordonnance la plus appropriée à la résolution du problème. Entre autres, on peut évoquer grève, lock-out, ralentissement d'activités, négociation de mauvaise foi, soit de la part du syndicat, soit de la part de l'employeur.

Photo: Alain Chagnon

Les procédures d'accréditation syndicale sont grandement simplifiées par la mise en œuvre du nouveau Code du travail. La CRT devra se prononcer dans un délai de 60 jours à la suite du dépôt d'une requête en accréditation. Nous verrons bien si cette nouvelle façon de fonctionner donne des résultats intéressants.

La CRT est responsable du régime d'accréditation syndicale. Cela comprend, entre autres, les requêtes en accréditation déposées par des associations syndicales, les plaintes de congédiement ou de représailles en raison des activités syndicales; les requêtes survenant à la suite de la vente d'une entreprise ou de la sous-traitance de certaines de ses activités et les demandes de révocation d'accréditation.

Le fameux article 45, qui a trait à la transmission des droits et obligations en cas d'aliénation ou de concession totale ou partielle de l'entreprise, subit deux modifications importantes. La vente forcée, faite à la suite d'une faillite, ne constitue plus une exception à l'application de l'article 45 et donc au transfert de l'accréditation et de la convention collective chez l'acheteur. Par ailleurs, lorsque l'entreprise, dont les relations du travail sont régies par le Code canadien du travail, passe sous la compétence provinciale, l'accréditation et la convention collective sont maintenues..

Plaintes de mauvaise représentation syndicale (communément appelées «47.2»)

L'obligation de juste représentation qui s'impose au syndicat est inchangée: le syndicat ne doit pas être de mauvaise foi, faire preuve de négligence grave, de discrimination, ou agir de façon arbitraire. Par ailleurs, dès le 1er janvier 2004, toute personne salariée qui s'estime lésée par une mauvaise représentation de son syndicat pourra porter plainte à la CRT, et ce, même s'il ne s'agit pas de mesures disciplinaires ou de renvois comme le prévoyait l'ancien article 47.2. Les plaintes de salarié-es qui considèrent que leur syndicat a agi de mauvaise foi, de manière arbitraire, discriminatoire ou a fait preuve de négligence grave à leur endroit seront soumises à la Commission des relations du travail qui pourra suggérer la conciliation. Afin de minimiser les plaintes, il sera primordial que les syndicats maintiennent leurs dossiers de griefs le plus à jour possible.

Scrutin secret

C'est une nouveauté dont on aurait franchement pu se passer! L'employeur peut désormais demander la tenue d'un scrutin secret, une seule fois par ronde de négociation, sur les dernières offres patronales. Par cette mesure, l'employeur entend forcer les membres du syndicat à se prononcer sur les dernières offres patronales. C'est la Commission des relations du travail qui ordonne la tenue d'un tel scrutin, selon les règles qu'elle fixe. Le scrutin est tenu sous sa surveillance. La Commission intervient «*si elle estime que cette mesure est de nature à favoriser la négociation ou la conclusion d'une convention collective*».

À notre avis, il s'agit d'ingérence dans les affaires internes du syndicat. Il sera donc vital que les syndicats s'assurent que les événements entourant leur négociation soient bien répertoriés. Si une telle demande était déposée par l'employeur, le syndicat aurait à démontrer que c'est l'employeur qui s'est traîné les pieds, que l'employeur a négocié de mauvaise foi, etc. Afin d'éviter que cette situation ne se produise, les syndicats devront évaluer la situation et ce sera eux qui devront prendre les devants et demander une ordonnance pour forcer l'employeur à négocier de bonne foi.

Une affaire à suivre

Si certains éléments de la réforme s'avèrent positifs, il n'en demeure pas moins que plusieurs de ces éléments auront des répercussions importantes sur l'organisation de notre travail syndical. À nous de veiller au grain. ▲

Du désespoir à la révolte

Il n'est pas simple de faire un compte rendu d'un séjour à Ramallah et dans la bande de Gaza. La situation politique complexe, mais aussi l'intensité des émotions engendrées par la souffrance, la frustration, l'humiliation quotidiennes rendent la tâche difficile. Par ailleurs, cela est plus que nécessaire : la solidarité internationale étant la seule arme efficace que possèdent les Palestiniens.

Photo: © Darren Ell

Micheline Thibodeau

Comité de négociation et de mobilisation – cégep

C'est à la suite d'une résolution de solidarité envers le peuple palestinien lors de la réunion du conseil fédéral de décembre 2002 que le comité exécutif de la FNEEQ a convenu de déléguer une représentante au Forum social mondial de Ramallah qui s'est déroulé du 27 au 30 décembre 2002.

L'objectif de ce Forum social mondial, organisé par le *Palestinian Non Governmental Organizations Network* (PNGO), était de promouvoir la solidarité internationale avec le peuple palestinien, qui revendique entre autres, l'indépendance et l'autodétermination nationale ainsi que le droit de retour de réfugié-es. Ce sont environ trois cents participants qui ont répondu à cette invitation. Les autorités israéliennes ont cependant refoulé plusieurs personnes qui auraient souhaité participer au forum à leur arrivée à l'aéroport de Tel-Aviv. Il s'agissait plus particulièrement des participantes et des participants en provenance de pays arabes, mais également de certains pays européens. La plupart des délégué-es représentaient des organisations non-gouvernementales ou syndicales. Quant à moi, je représentais la CSN, la FNEEQ et aussi Alternatives, une ONG de développement international.

L'occupation militaire israélienne

Ayant déjà séjourné en Palestine en mars 2001, j'ai pu constater que la situation s'est détériorée de façon dramatique. Les contrôles militaires sont maintenant omniprésents sur tout le territoire. Les incursions militaires sont fréquentes. Les couvre-feux réguliers se prolongeant souvent pendant des mois. L'organisation quotidienne de la vie devient un cauchemar. Impossible d'entrer ou de sortir des villes palestiniennes en voiture. Plus de cent vingt postes de contrôle en Cisjordanie et dans la bande de Gaza empêchent la libre circulation des véhicules.

Le bouclage, les couvre-feux et les incursions militaires ont des conséquences énormes : **économiques** (augmentation du nombre de chômeurs et de la pauvreté, puisqu'il est impossible d'avoir accès à son lieu de travail s'il est situé en dehors de la ville), **scolaires** (dans certains cas, c'est l'accès à l'université qui est réduite, dans d'autres cas les écoles sont fermées à cause des couvre-feux qui peuvent durer de quelques jours à quelques mois !) et **psychologiques** (à cause des sentiments de frustration, d'injustice et d'humiliation intenses engendrés par l'occupation militaire).

Partout dans les territoires occupés, on a l'impression que les Palestiniennes et les Palestiniens sont au désespoir. Tous ont subi des traumatismes importants depuis 1948. Des réfugié-es, des morts dans toutes les familles, beaucoup sont jeunes. L'organisation ordinaire de la vie est devenue de plus en plus compliquée. Les maisons détruites, les cultures ravagées pour agrandir ou pour implanter de nouvelles co-

Photo: © Darren Ell

lonies de peuplement. L'infrastructure gouvernementale palestinienne a aussi été bombardée : désorganisation générale.

Certains craignent de s'habituer à la violence, d'autres déplorent le retournement de cette violence contre soi. Car la violence est omniprésente en Palestine. Par contre, les attentats suicides sont dénoncés par la majorité, d'un point de vue moral parce qu'on condamne le fait qu'on s'attaque à des civils mais aussi parce qu'ils renforcent le pouvoir du gouvernement Sharon. En outre, plusieurs y voient un affaiblissement de la position de négociation palestinienne.

L'objectif de l'occupation du territoire palestinien par les Israéliens est manifeste : l'appropriation du territoire et de l'eau en est l'objectif ultime. C'est ce que confirmait Laura-Julie Perreault dans le journal La Presse du 29 mars 2003 en rapportant les propos d'un chrétien vivant en Palestine : «*Les chrétiens ne reçoivent pas de traitement de faveur. Ce conflit n'est pas religieux, c'est une question de territoire*».

La bande de Gaza

L'excursion dans la bande de Gaza fut quant à elle un exercice de sensibilisation et de conscientisation très efficace, à la fois pour constater et pour ressentir profondément l'oppression militaire dont sont victimes les Palestiniennes et les Palestiniens. La bande de Gaza est une prison et un enfer. Depuis la quasi-fermeture de cette région, la grande pauvreté et les conséquences qui en découlent sont évidentes : enfants de la rue, violence, etc. Malgré le surpeuplement, les Israéliens y construisent des colonies de peuplement, des autoroutes, le MUR, anéantissant maisons, champs de culture, camps de réfugié-es.

Les accords d'Oslo octroyaient aux Palestiniens 20 milles à partir de la côte pour la pêche. Le gouvernement israélien à réduit ce territoire à 10 milles, puis à 5 milles et enfin, en décembre 2002, les bateaux de pêche furent bombardés ! Les postes de contrôle étant ouverts et fermés selon l'arbitraire des militaires, une partie des champs de culture détruite, la pêche rendue impossible, l'approvisionnement en nourriture est difficile.

Lors de notre séjour, nous avons négocié l'ouverture d'un poste de contrôle, fermé depuis trois jours, pour permettre le passage de quelques camions de nourriture. Les militaires nous ont dit oui à la condition de repartir aussitôt. Nous avons appris de retour à Ramallah qu'ils n'avaient pas tenu parole…

Le retour de la bande de Gaza fut pénible : trois heures d'attente à un poste de contrôle dans la pagaille, trois heures au cours desquelles nous avons assisté à la démolition de maisons palestiniennes par des bulldozers. Il nous fut alors impossible de rentrer à Ramallah ce même soir, car le poste de contrôle fermait à 21 heures. Il ne s'agit là que de quelques inconvénients, bien anodins lorsqu'on les compare à

ceux que vivent tous les jours les Palestiniens.

La situation internationale

Le contexte de la guerre au terrorisme et le déclenchement de la guerre en Irak rendent la situation encore plus difficile. Inutile de préciser que le gouvernement Sharon utilise le contexte de la guerre au terrorisme pour légitimer son occupation militaire : les distinctions entre le terrorisme d'Al-Quaeda et le terrorisme palestinien ne sont pas de son propos. Évidemment, la guerre en Irak a comme effet de renforcer le pouvoir militaire, financé par les États-Unis.

En conclusion, la situation est intenable. Malgré tout, l'espoir de la création d'un État palestinien démocratique demeure vif. C'est cet espoir qui anime les organisateurs du Forum social mondial de Ramallah. Pour y parvenir, l'appui et la solidarité internationale leur sont absolument nécessaires : c'est la seule arme qu'ils détiennent contre l'oppression militaire. ▲

L'idée d'un État juif en Palestine prend naissance de façon plus formelle à la fin du XIXe siècle. C'est Théodore Herzl, dans un essai *L'État juif*, qui en propose l'idée comme solution aux problèmes des Juifs européens. Puis, les persécutions du peuple juif, plus particulièrement durant la Deuxième guerre, donneront un poids énorme à cette idée.

En 1947, l'ONU adopte une résolution qui partage la Palestine en deux États : l'un juif et l'autre arabe. En 1948, l'État d'Israël est proclamé sans que les frontières n'en soient clairement définies.

C'est depuis la fin du XIXe siècle que des Juifs, venus d'Europe, s'installent progressivement en Palestine. Mais dans les années 1947-1948, l'installation s'est intensifiée. Les droits du peuple palestinien furent bafoués : terres et maisons confisquées, des villes entières furent rasées ! Le nombre de réfugiés palestiniens dans les pays voisins et en Palestine même n'a fait qu'augmenter : il est évalué à près de quatre millions alors que la population de la Palestine est d'environ sept millions !

Depuis la guerre des Six Jours (juin 1967),Israël occupe toute la Palestine, c'est-à-dire la Cisjordanie et la bande de Gaza.En 1987, la première Intifida débute dans la bande de Gaza et s'étend à toute la Cisjordanie. Ce premier soulèvement mènera aux accords d'Oslo en 1993. Par cet accord, l'OLP reconnaît Israël et son droit à l'existence et Israël reconnaît l'OLP comme le représentant du peuple palestinien. Mais, ni les accords de 1993 ni ceux de 1995 (Oslo II) ne seront suffisants pour apporter la cohabitation pacifique des deux peuples.

Malgré plusieurs négociations entre les deux peuples, sans résultat, une deuxième Intifida éclate en 2000. Depuis, la situation ne fait que se détériorer.

Vous pouvez consulter un photo-reportage réalisé par Darren Ell, photographe montréalais, lors d'un séjour en Palestine en novembre 2002 sur le site www.solidarité-palestine.org/rep17a.html

Photo: © Darren Ell

Toujours actuel

Rappelons d'abord les trois grandes orientations du rapport Parent : une orientation sociale concrétisée par la mise sur pied d'un système d'éducation public, accessible à tous. Une orientation culturelle par les composantes fondamentales de tous les programmes d'études intégrant les dimensions humaniste, scientifique, technique et de culture de masse. Une orientation pédagogique qui se traduit par le choix d'une pédagogie active et par l'importance accordée à la formation des maîtres qui relèvera de la formation universitaire. Toujours actuels, les enjeux du rapport Parent ont pris assise sur le défi fondamental d'un système d'éducation : offrir un enseignement de masse qui soit de qualité et adapté aux besoins de chacun.

Du 31 mars au 4 avril derniers se tenait à Montréal, le colloque « 40 ans après le Rapport Parent – réalisations et prospective». Cette rencontre, organisée par l'Université du Québec à Montréal et sa Faculté d'éducation, a permis aux participantes et aux participants de redonner une seconde vie à cette grande réforme qui a révolutionné notre système d'éducation. Outre l'impact de la mise en œuvre de plusieurs recommandations du rapport sur notre société, la formation des maîtres, l'éducation des adultes et la crise du métier de professeur furent des thèmes au cœur des débats.

Marie Blais, déléguée à la coordination du regroupement université, Micheline Thibodeau, membre du comité de négociation et de mobilisation cégep, et Céline Twigg, déléguée à la coordination du regroupement privé, ont participé à cet événement. Voici ce que le colloque leur a inspiré…

Formation des maîtres

Céline Twigg

Le droit de chacun à une meilleure éducation a été le leitmotiv de la commission. La mise sur pied d'un système public complet et gratuit allant de la maternelle jusqu'au collégial, la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans, la création d'universités publiques et la formation des maîtres confiée à l'enseignement supérieur furent autant de mesures qui permirent de réaliser cet idéal.

Jusqu'alors, la formation des maîtres, laissée à l'initiative privée et aux communautés religieuses, offrait des parcours (les brevets A, B et C) qui ne pouvaient plus satisfaire les besoins de la société. Pour assurer la qualité de l'enseignement, la formation des maîtres devait alors relever des universités. À cet égard, le rapport recommandait que le quart de la formation repose sur des études dans les sciences de l'éducation, laissant ainsi une large place à l'étude des disciplines. Ce modèle fut en vigueur jusqu'en 1994. Depuis, dans une perspective de professionnalisation, un stage

Photo: Fance Désaulniers

de 700 heures a été ajouté à la formation. Désormais, le seul parcours qui donne l'autorisation d'enseigner est un baccalauréat de quatre ans en sciences de l'éducation dont le programme fait la jonction entre la formation disciplinaire et pédagogique.

Indéniablement, cette tension entre le savoir théorique et la pratique est toujours au centre des débats. Selon les uns, les compétences attendues des nouveaux enseignants reposent davantage sur la spécialisation de la didactique que sur la spécialisation de la discipline : l'enseignante ou l'enseignant étant avant tout un spécialiste de la pédagogie. À l'inverse, selon les autres, pour que l'école puisse transmettre une culture, l'enseignant doit être avant toute chose un porteur de sens qui maîtrise son savoir. Dans cette optique, la compétence disciplinaire prend tout son sens.

L'intensité de ce débat indique que la combinaison des compétences psychopédagogiques et disciplinaires n'a pas encore atteint un juste équilibre. Pour y arriver, ne faudrait-il pas s'interroger sur les paradigmes actuels de la formation des enseignants ? Par exemple, élargir l'accessibilité à l'enseignement par la mise en œuvre de parcours universitaires différents pourrait être une piste de solution à mettre de l'avant. Une réflexion s'impose. ▲

L'éducation permanente

Photo: Xavier Marchand

Micheline Thibodeau

Le rapport Parent consacrait un bref chapitre à l'éducation permanente. La Commission Parent faisait le choix de l'éducation permanente plutôt que celui de l'éducation des adultes trouvant que cette dernière appellation fait référence davantage à une formation ponctuelle d'appoint à laquelle la Commission ne souscrivait pas. Bien au contraire, « *nous la (éducation permanente) concevons comme un service général de l'enseignement qui, non seulement offre à la population adulte toute la variété nécessaire de cours et d'occasions de perfectionnement et de culture...* »[1]. De plus, le rapport insistait sur l'importance de la formation à la citoyenneté pour promouvoir la démocratie participative.

Le thème de l'éducation permanente fut l'objet propre de deux événements : *Enjeux et débats en éducation des adultes d'hier à aujourd'hui : les défis pour les institutions d'enseignement supérieur.* Cette table ronde regroupait Ghislaine Roquet membre de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, Guy Bourgeault professeur à l'Université de Montréal et Budd Hall *Dean, Faculty of Education, University of Victoria* et vice-président de la Commission sectorielle de l'éducation pour la Commission canadienne pour l'UNESCO. Paul Bélanger, professeur au Département des sciences de l'éducation et directeur du programme d'éducation et de formation des adultes à l'UQÀM aussi président du Conseil national de l'éducation des adultes, abordait également cette question au cours de sa conférence intitulée *Le rapport Parent : une réforme qui a trop longtemps dansé sur une patte.*

Ghislaine Roquet présentait un aspect de la situation qui prévalait dans les années 1960. Avant la mise en place de la réforme Parent, il y avait un bouillonnement d'initiatives privées. Chaque ministère, et plusieurs organisations syndicales (dont la CTCC devenue la CSN) avaient aussi son petit secteur d'études. Toutefois, il manquait à la fois moyens financiers et cohérence pour répondre efficacement aux nombreux besoins, dont ceux reliés à l'alphabétisation et au décrochage scolaire.

De l'avis de sœur Roquet, les recommandations du Rapport Parent sont toujours d'actualité, particulièrement celle-ci : « *d'organiser, à l'échelle de la province, en collaboration avec les commissions scolaires, avec les instituts (cégeps), avec les centres d'études universitaires et avec les universités, des cours pour les adultes qui seront diffusés par correspondance, par la radio et par la télévision* ». Selon elle, il faut aller beaucoup plus loin maintenant en ajoutant le support des technologies de la communication.

Budd Hall nous a rappelé les différentes rencontres de l'UNESCO concernant l'éducation des adultes. Celle de Hambourg en Allemagne en 1997 est toujours la plus déterminante.

La transformation du «apprendre à obéir» par «apprendre à être» fait aussi partie de cette révolution, par une pédagogie de la question, du doute, par l'apprentissage des résolutions pacifiques des conflits.

Quant à Guy Bourgeault, il porte un regard très critique sur les suites du rapport Parent en ce qui concerne l'éducation permanente. Selon lui, malgré les chiffres, l'éducation des adultes demeure très marginale dans les universités. Même si 50 % des étudiants inscrits au troisième cycle sont des adultes, les programmes à la marge des institutions sont pensés et dispensés en fonction d'autres intérêts que ceux des adultes.

Les distinctions entre l'instruction et l'éducation sont plus simples : l'instruction vise plus particulière-

ment la transmission des connaissances réservées à l'école alors que l'éducation vise, en plus, le développement intégral de la personne. La formation, quant à elle, fait référence à des connaissances, habiletés et savoir-faire qui s'inscrivent dans un programme d'études.

L'orientation sociale concrétisée par la mise sur pied d'un système d'éducation public accessible à tous sera mis en marche par la création de la Direction générale de l'éducation des adultes relevant du ministère de l'Éducation. Malheureusement, au fil des années, l'éducation des adultes, qui visait à réduire les inégalités de la formation initiale, ne sera pas dans les priorités du ministère, de sorte qu'en 1997 le taux de participation à l'éducation des adultes au Québec était le plus bas de tout le Canada ! De plus, selon Paul Bélanger, depuis une dizaine d'années il est impossible de retracer la situation socio-économique des personnes qui fréquentent l'éducation des adultes, dès lors nous ne pouvons rien conclure quant à la démocratisation de cette formation. Enfin, la demande de formation est assujettie à l'offre de formation, il n'y a pas de mécanisme pour permettre aux personnes d'exprimer leurs besoins : ce sont davantage les besoins du marché du travail qui se concrétisent par l'adoption de la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre.* ▲

1 Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, 1964, Volume II chapitre IX, page 321, nu. 467.

Le métier de professeur en crise

Marie Blais

La population étudiante de 1960 – massivement francophone, catholique – est devenue très hétérogène. L'acceptation de l'autorité et d'une certaine échelle de valeurs a cédé la place à un individualisme anti-autoritaire et à une pluralité des valeurs. L'accessibilité accrue à l'école – véritable démocratisation qui constitue un des succès du Rapport Parent – a contribué à changer le profil des élèves.

Photo: Fance Désaulniers

Quoi enseigner, comment et à qui ? Les réponses ne sont plus celles, unitaires et hiérarchisées, d'autrefois. Arrimer l'école aux désirs (par ailleurs très variables) des employeurs publics et privés n'est pas non plus une réponse adéquate. Pour répondre à ces questions, il importe de trouver un équilibre entre produire des experts compétents et adaptables et/ou produire des citoyens réfléchis et éclairés.

Au Québec, les réformes récentes au primaire demandent à l'enseignant d'accompagner l'élève dans sa transformation en un individu autonome, sociable, ouvert et capable d'apprendre. Au secondaire, l'enseignant doit donner l'exemple de l'intégration multidisciplinaire tout en portant une attention personnalisée aux élèves. Ces réformes exigent des enseignants une réflexion sur les savoirs mais aussi sur les finalités de l'éducation.

L'école ne peut plus dicter ses valeurs aux élèves. Doit-elle laisser prédominer les valeurs individuelles des élèves et de leurs parents ? Au contraire, propose Georges Leroux. Le professeur devrait intégrer des débats sur les valeurs à son enseignement, en faisant preuve de tolérance et d'esprit critique.

Ainsi pourrait-il poursuivre la mission prévue pour l'école au début du XXe siècle par John Dewey, philosophe et pédagogue américain : l'école devrait former ses membres à la tolérance, à la discussion, à la critique et à l'entraide démocratiques. Ou, pour citer le regretté sociologue québécois Fernand Dumont, l'enseignant pourrait être cet « interprète critique de la culture ». ▲

Un congrès à saveur cubaine

Au cours d'une mission réalisée en février 2002, le comité exécutif de la fédération avait confié à Jean Lacharité le mandat d'explorer les possibilités de resserrer les liens avec le syndicat national des travailleurs de l'éducation, des sciences et des sports (SNTECD). À la suite de cette mission, la FNEEQ a reçu une invitation pour participer à leur congrès en décembre 2002. Jean Lacharité y a représenté la fédération.

France Désaulniers

Le congrès réunissait près de 500 délégué-es cubains et une quarantaine de délégué-es internationaux (Mexique, Nicaragua, martinique, Chili, Portugal, Espagne, Norvège, Colombie-Britannique, etc.). Le SNTCED est un syndicat national, qui regroupe près de 417 000 membres du préscolaire à l'université.

Les grandes revendications mises de l'avant touchaient les questions de ratio prof/ élève, d'ordinateurs dans les écoles et de matériel audio-visuel que l'on pourrait utiliser dans les classes. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, le thème de l'universalisation de l'accessibilité universitaire était au cœur des débats. On a également débattu de la nécessité d'avoir une institution par « municipio » (équivalent de nos MRC) de sorte à assurer une formation universitaire pour toutes et tous. Cela s'inscrivait dans une perspective de formation continue.

Signalons que le contexte dans lequel se déroule le congrès est fort différent de celui dans lequel nous évoluons : le ministre de l'Éducation et le ministre de l'Enseignement supérieur assistent aux débats en grande partie… Les interventions des délégué-es touchent à tout : des rénovations à faire à des établissements, au manque de matériel scolaire. Les ministres notent ou répondent tout-de-go aux questions.

Le budget du secteur de l'éducation : reflet de son importance

Au moment où se déroulait le congrès, le gouvernement cubain livrait son budget pour l'année 2003. Ce qui était remarquable, c'est de constater que le budget pour l'éducation sera augmenté de 7,3 pour cent pour l'année 2003 ! Ce qu'il faut souligner, c'est que l'éducation dispose de la proportion du budget la plus importante, plus importante même que le budget accordé au secteur de la santé. C'est donc que l'éducation, l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité de la formation sont des éléments fondamentaux de la société cubaine. Jean souligne que la question du perfectionnement des enseignantes et des enseignants est primordiale et qu'il existe un programme très systématique, avec des objectifs spécifiques.

Photo: Comité de solidarité Tiers-Monde de Trois-Rivières

Des problèmes sociaux criants

Le phénomène de la corruption dû à la dollarisation et celui de la prostitution, effets pervers de l'industrie touristique, sont autant d'éléments discutés pendant le congrès. Les délégué-es s'interrogent sur la façon d'aborder ces questions en terme d'éducation de la jeunesse. Il faut faire de l'éducation préventive par rapport aux problèmes sociaux. Les délégué-es ont souligné l'importance qui devrait être apportée à la connaissance de l'histoire du pays et la nécessité pour les enseignantes et les enseignants de se maintenir au courant de l'actualité. Être au fait des principaux événements dans le monde est lié à dispenser une formation de qualité. Contrairement à l'idée que certains se font, Cuba ne vit pas en vase clos. L'internet est accessible, mais il faut bien convenir que la majorité de sites parlent très peu de justice sociale, d'équité dans le monde, de la réduction des écarts de richesse.

Des salaires peu alléchants

Il y a quelques années, le gouvernement avait procédé à un redressement salarial de près de 40 pour cent pour les enseignantes et les enseignants. L'État en convient : les salaires des profs étaient très bas et le sont encore ! On forme des gens au niveau universitaire, mais quand ils le peuvent, ils choisissent de travailler dans l'industrie touristique pour avoir accès aux pourboires et aux dollars américains. C'est un problème important, mais il en va de la capacité de l'État de payer. S'il donne l'argent en salaires, cela signifie moins de livres, pas d'ordinateurs, etc.

Des retombées pour la FNEEQ

Au cours de son séjour, Jean a convenu d'une entente et finalisé les discussions entourant la parution des actes du colloque *Des Amériques solidaires pour le droit à l'éducation* en espagnol. Ce livre est désormais disponible et assurera à la FNEEQ une bonne visibilité auprès des organisations syndicales d'Amérique latine. Par ailleurs, il est évident que la présence d'un représentant de la FNEEQ à ce congrès aura également permis de faire connaître la fédération aux autres délégations étrangères et notre position enviable en enseignement supérieur au Québec. ▲

enseigneme et mondi

Nous le savons tous, les services, y compris les services publics, sont dans la mire des marchands de ce monde et font l'objet d'intenses négociations dans divers accords commerciaux. Ces négociations ont comme but avoué de faciliter le commerce transfrontalier en abolissant, entre autres, les tarifs douaniers. Mais depuis plusieurs années, les services sont devenus le moteur principal des économies occidentales représentant plus de 70 % de la production des richesses. Et de ce commerce florissant, l'éducation à elle seule représente un marché potentiel de 2000 milliards de dollars (américains, bien sûr...).

Caroline Senneville
Vice-présidente de la FNEEQ

Photo: Alain Chagnon

C'est attirés par les possibilités qu'offrirait un marché de l'éducation libéralisé et mondialisé que les 145 pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont formulé des demandes d'ouverture de marchés, ou des offres d'ouverture du leur. Ainsi, des pays comme les États-Unis, le Japon et l'Australie ont par exemple demandé que les pays européens libéralisent leur secteur de l'enseignement supérieur et dès lors qu'ils acceptent de considérer les universités étrangères qui souhaiteraient s'installer sur leur territoire de la même façon (même subventions, même taxes, accès égal à la délivrance des diplômes, etc.) que leurs propres établissements d'enseignement.

Nous sommes maintenant dans la deuxième phase de ces négociations de l'AGCS (Accord général sur le commerce des services), celles des offres. Les pays ont déposé la liste des services qu'ils consentent à libéraliser. À ce stade, la proposition de la Commission européenne et du Canada exclut l'éducation publique du champ de la discussion. Mais il faudrait d'abord s'entendre sur ce qu'est l'éducation publique. Car dans la plupart des pays occidentaux, l'offre de formation en enseignement professionnel, technique, universitaire ou aux adultes n'est pas entièrement publique. Les établissements privés, à but lucratif ou non, les groupes communautaires, y côtoient les établissements majoritairement subventionnés par l'État, tel que nos cégeps et nos universités. Et qu'en est-il aussi des services dits auxiliaires, tels les services alimentaires, d'entretien, de surveillance, d'informatique, de

nt supérieur
alisation

paye, ou autres ? Bref, une vigilance de tous les instants s'impose.

C'est pourquoi l'Internationale de l'Éducation a mis sur pied un groupe de travail d'une dizaine de personnes pour mieux étudier la question et en comprendre les enjeux. Formé de personnes en provenance de syndicats britanniques, allemands, danois, australiens, néo-zélandais, états-uniens, canadiens et québécois (dont la FNEEQ), ce groupe de travail verra à développer et à recommander une politique sur la question de la marchandisation et de la mondialisation de l'enseignement supérieur. Cette politique sera adoptée par le congrès de l'IE, qui aura lieu à Porto Alegre en juillet 2004.

Réunis à Berlin les 8 et 9 avril dernier, nous avons mis à jour nos informations respectives avant de travailler à l'élaboration d'un cadre pour la politique future de l'IE. Ainsi, nous allons d'abord réitérer notre vision de l'éducation, y compris l'enseignement supérieur, comme un droit universel et un bien public et non comme une marchandise dont il faut tirer des profits commerciaux. En ce sens, dans le domaine de l'internationalisation, nous privilégions la voie de la coopération à celle de la concurrence. De plus, nous étudierons les différents accords commerciaux (l'AGCS bien entendu, mais aussi d'autres accords multilatéraux tels que la ZLÉA) et leurs impacts sur l'enseignement supérieur, notamment sur les pays en voie de développement. Nous allons ensuite élaborer une grille servant à l'étude des diverses ententes internationales dans le domaine de l'éducation. Ces ententes devraient ainsi inclure des éléments des grands organismes internationaux, comme l'UNESCO ou l'OIT, par exemple.

Enfin, nous chercherons à trouver des stratégies pour l'IE et ses affiliés, pour lutter contre des accords commerciaux qui voudraient libéraliser l'enseignement supérieur afin d'en tirer des profits, aux dépens des règles démocratiques de transparence des négociations, du respect des normes fondamentales du travail, de l'accès universel et de la diversité culturelle.

Après cette première rencontre, le groupe de travail échangera par voie électronique avant de se revoir à l'automne 2003 lors de la IVe Conférence mondiale de l'IE sur l'enseignement supérieur à Dakar, au Sénégal. Souvenons-nous que la IIIe conférence avait eu lieu en mars 2002, ici même à Montréal. La FNEEQ était d'ailleurs membre du groupe organisateur.

Nous croyons que le développement du commerce doit avoir pour objectif de stimuler la croissance, d'aider à mettre un terme à la pauvreté dans le monde, à relever les niveaux de vie de tous les peuples et d'assurer un développement durable. Mais nous estimons qu'il y a des limites à la libéralisation des services et que certains, tel l'éducation, devraient être exclus de toute mise en concurrence. Voilà le but poursuivi. ▲

Du côté des auxiliaires d'enseignement de l'Université McGill: Les 900 membres de l'Association des étudiant-es diplomé-e-s employé-e-s de l'Université McGill ont manifesté le 10 avril dernier pour bien démontrer à leur employeur leur volonté d'en arriver à un règlement satisfaisant. Ils ont déclenché une grève générale illimitée le 24 avril dernier. En cours depuis décembre 2001, les négociations piétinent et la nomination d'une conciliatrice, à la demande du syndicat, n'aura pas permis de faire progresser suffisamment les négociations pour éviter la grève. Les principaux points en litige concernent la question des augmentations salariales ainsi que l'équité dans le traitement salarial. Il s'agit de la négociation de leur deuxième contrat de travail. **En dernière heure: une entente de principe est intervenue dans ce dossier** !

Photos: France Désaulniers

Une manifestation d'appui avait eu lieu le 10 avril 2003.

à l'Université Concordia, le processus de négociation raisonnée qui avait débuté en juin 2001 pour le syndicat des chargé-e-s de cours de l'éducation aux adultes s'est conclu par une entente intervenue à la fin du mois d'avril 2003. Salaires plus élevés et bonification des avantages sociaux représentent autant de gains pour les chargé-es de cours. Par ailleurs, soulignons une amélioration des droits parentaux, incluant le versement d'indemnités pour les congés parentaux en prolongation des congés de maternité, de paternité et d'adoption puisqu'il s'agit là d'une première pour un syndicat affilié à la FNEEQ. Un précédent de cet ordre avait cependant été créé par le syndicat des professionnels de cette même université, affilié à la Fédération des professionnèles de la CSN. En outre, la représentation des chargé-es de cours est prise en compte aux différentes instances.

à l'école Pasteur, le règlement intervenu comprend une bonification de la tâche, l'amélioration de la mécanique d'attribution des postes, l'amélioration des droits parentaux. Les libérations syndicales seront dorénavant remboursées.

Le syndicat des professeurs du collège Antoine-Girouard bénéficie d'une convention collective que l'on pourrait qualifier de mature… Au cours de la négociation qui vient de prendre fin, on a donc intégré à la convention des congés à traitement différé, la possibilité d'une retraite progressive, etc.

Quant au **collège Regina Assumpta,** la négociation de la première convention collective s'avère ardue. À la demande du syndicat, les négociations se poursuivent en conciliation depuis le 24 avril dernier.

COMME VOUS, NOTRE FORCE C'EST D' TRE MEMBRE D'UN GROUPE

Épargnez et partez!

Membres de la **FNEEQ** bénéficiez des avantages du Programme d'assurance privilège de La Capitale assurances générales.

Épargnez

- 5 % sur votre assurance automobile;
- 10% sur votre assurance habitation;
- obtenez plus de protections pour le même prix;
- bénéficiez de CAP, un programme exclusif d'assistance juridique, habitation et routière.[1]

Partez

Demandez-nous une soumission, sans obligation de votre part, et courez la chance de partir en croisière dans les Antilles, une valeur de 5 000 $[2].

Appelez

Sans frais : 1 800 322-9226

Montréal : (514) 906-2208

Québec : (418) 266-9908

La Capitale
assurances générales
CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

www.lacapitale.com

À gagner
UNE CROISIÈRE DANS LES ANTILLES

[1] Certaines conditions s'appliquent
[2] Règlements disponibles à la vice-présidence marketing

GFNEEQ0403

L'éducation... pour agir

26e congrès de la fneeq CSN

Rimouski du 27 au 30 mai 2003